



## Fonds pour l'environnement mondial

### Résumé du document GEF/C.33/9

#### Programme de travail soumis à l'approbation du Conseil du FEM

##### Décision recommandée au Conseil

Le Conseil examine le projet de programme de travail présenté sous la cote GEF/C.33/9. Il approuve un programme composé de \_\_\_ projets et agrée le concept et les objectifs de \_\_\_ plateformes-cadres, sous réserve des observations formulées pendant la réunion et des remarques complémentaires susceptibles d'être présentées au Secrétariat d'ici le 9 mai 2008.

Le programme de travail approuvé se compose de \_\_\_ fiches d'identité de projets indépendants (FIP) et de dix plateformes-cadres composées de \_\_\_ FIP, comme suit :

[Liste des FIP de projets indépendants et des FIP rattachées aux plateformes-cadres qu'aura approuvées le Conseil]

Le Conseil demande que les projets devant être financés à l'avenir au titre des plateformes-cadres suivantes, dont il approuve les objectifs, soient inscrits aux programmes de travail soumis à son approbation :

[Liste des plateformes-cadres approuvées dans le cadre du programme de travail]

S'agissant des FIP approuvées au titre de ce programme de travail – projets indépendants ou rattachés à l'une des plateformes-cadres – le Conseil prie le Secrétariat de prendre des dispositions pour que ses membres reçoivent le texte définitif des descriptifs de projet soumis à l'agrément de la DG. Les membres du Conseil ont quatre semaines pour communiquer leurs réserves éventuelles à la DG, avant que celle-ci agrée le descriptif et le soumette à l'aval de l'Entité d'exécution concernée. Ces projets pourront être réexaminés lors d'une future réunion du Conseil, à la demande d'au moins quatre membres.

##### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Il s'agit du cinquième programme de travail soumis à l'examen et à l'approbation du FEM depuis que FEM-4 a démarré et que le Dispositif d'allocation des ressources est entré en vigueur pour les domaines d'intervention « diversité biologique » et « changements climatiques ». La note d'accompagnement du programme de travail précise comment les projets proposés

s'articulent avec les objectifs stratégiques, favorisent la cohésion des programmes et contribuent collectivement aux stratégies approuvées du FEM.

2. Le projet de programme de travail se compose de 49 nouveaux projets de grande envergure, accompagnés de FIP, pour un financement total du FEM atteignant 260,14 millions de dollars (voir l'annexe A pour les données financières par projet). Ces projets s'accompagnent en outre d'une demande d'allocations pour frais de 26,67 millions de dollars pour permettre aux Entités d'exécution du FEM de couvrir les coûts de gestion des projets, ce qui porte à 286,80 millions de dollars le montant à financer à partir de la Caisse du FEM pour ce programme de travail.

3. Sur les 49 FIP présentées dans ce programme de travail, 28 correspondent à des projets indépendants et 21 sont des projets rattachés à des plateformes-cadres. La proportion relativement importante de projets dans cette dernière catégorie (plus de 40 %) et l'accroissement du nombre de plateformes-cadres<sup>1</sup> s'inscrit dans la tendance qui s'est dessinée en novembre 2007 avec la présentation de trois plateformes dans le programme de travail. Cette évolution répond à la décision prise en décembre 2006, lorsque le Conseil avait demandé de faire passer le programme de travail de l'approche-projet à l'approche-programme, dans le droit fil des stratégies et politiques du FEM. Pris dans son ensemble, ce programme de travail présentait une stratégie beaucoup plus homogène pour atteindre les objectifs de FEM-4.

---

<sup>1</sup> Dix plateformes-cadres ont été soumises à l'examen et à l'approbation du Conseil (voir l'annexe A-1 du document GEF/C.33/9 pour le détail des projets rattachés à ces plateformes)